

Le coût de scolarité

Le montant des frais de scolarité ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant à Lacordaire. Il nous paraît important que tous les élèves "méritants" désirant suivre leur scolarité à Lacordaire puissent y prétendre. Pour cela, un fonds de dotation a été créé : ce fonds intervient ponctuellement en cas d'accident de la vie (décès, chômage, séparation...) au travers de son activité de solidarité. Il finance également **des bourses d'étude en faveur d'élèves du collège et du lycée.**

N'hésitez pas à frapper à la porte de Lacordaire, une aide pourra être accordée sous réserve des capacités du Fonds de solidarité et des revenus de la famille. Ce que nous souhaitons, c'est la réussite des élèves qui veulent s'en donner les moyens !

Pierre-Jean COLLOMB
Chef d'établissement
Trésorier du Fonds de dotation
"Fonds Lacordaire Réussir pour Servir"

Ecole-Collège-Lycée Lacordaire

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 COÛT ANNUEL DE LA SCOLARITE

	Externes	Demi-Pensionnaires	Internat Garçons	Internat Filles
CP	1 425,20 €	2 388,40 €		
CE1	1 425,20 €	2 388,40 €		
CE2	1 425,20 €	2 388,40 €		
CM1	1 425,20 €	2 388,40 €		
CM2	1 425,20 €	2 388,40 €		
6°	2 026,80 €	2 026,80 €		
5°	2 026,80 €	2 026,80 €		
4°	2 026,80 €	2 026,80 €		
3°	2 026,80 €	2 026,80 €		
2°	2 167,80 €	2 167,80 €	6 757,20 €	7 361,90 €
1°	2 167,80 €	2 167,80 €	6 757,20 €	7 361,90 €
T	2 167,80 €	2 167,80 €	6 757,20 €	7 361,90 €

COÛT MENSUEL DE LA SCOLARITE (SUR 9 MOIS D'OCTOBRE A JUIN INCLUS)

Déduction faite de l'acompte sur scolarité de 80 €

	Externes	Demi-Pensionnaires	Internat Garçons	Internat Filles
CP	149,47 €	256,49 €		
CE1	149,47 €	256,49 €		
CE2	149,47 €	256,49 €		
CM1	149,47 €	256,49 €		
CM2	149,47 €	256,49 €		
6°	216,31 €	216,31 €		
5°	216,31 €	216,31 €		
4°	216,31 €	216,31 €		
3°	216,31 €	216,31 €		
2°	231,98 €	231,98 €	741,91 €	809,10 €
1°	231,98 €	231,98 €	741,91 €	809,10 €
T	231,98 €	231,98 €	741,91 €	809,10 €

Nota :

- A partir de la classe de sixième la restauration est en prestation différenciée. L'Etablissement ne facture donc que les frais fixes de repas. Les élèves règlent directement sur place la valeur des denrées effectivement consommées (un repas forfaitaire à 5 composants est servi de la sixième à la quatrième pour 2.75 € et un repas à 4 composants est servi chaque jour pour 2.55 € à partir de la troisième). Les élèves externes collégiens et lycéens ont accès aux selfs dans les mêmes conditions que les demi-pensionnaires.
- Ces tarifs n'intègrent pas les cotisations volontaires appelées par Famille, à savoir la cotisation APEL (25 € en 2017-18) et la contribution volontaire de solidarité (40.80 € par famille après réduction d'impôt).
- Ces tarifs n'intègrent pas les voyages, ainsi que les autres activités périscolaires payantes et optionnelles.